

#### IV. Evaluation de l'action

Les financeurs et les habitants doivent avoir un rendu, un bilan régulier.

L'évaluation vise à :

- Vérifier la cohérence du projet ;
- Apprécier la pertinence et la qualité des actions conduites au regard du diagnostic établi ;
- Mesurer les écarts entre projet, objectifs, actions et impacts.

Pour ce faire, les centres s'engagent sur la mise en place d'une grille d'évaluation commune, offrant dès 2011, une lecture globale des actions menées.

Les critères d'évaluation possibles sont :

- Evaluation du parcours des bénévoles à travers leur acquis et leur implication au sien du centre ;
- Inscription des actions dans un territoire : nombre de partenaires, typologie des usagers, cartographie /sociogramme...
- Accueil de stagiaires et d'apprentis (« site qualifiant » pour les formations en travail social et en animation multimédia du type CATIC, BPJEPS TIC...);
- Passage du Passeport Internet et multimédia : évaluation à la fois quantitative (nombre d'usagers certifiés) et qualitative (attestation d'une compétence minimale en informatique).

#### Signataires :

- |                            |                     |
|----------------------------|---------------------|
| ▶ Centre social Belleville | ▶ CEFIA             |
| ▶ Croix Saint-Simon        | ▶ La Clairière      |
| ▶ ENS Espace Torcy         | ▶ Espace 19         |
| ▶ Le Picoulet              | ▶ Relais 59         |
| ▶ Le Relais Ménilmontant   | ▶ Salle Saint-Bruno |
| ▶ Solidarité Roquette      |                     |



## **Charte des Espaces publics numériques et ateliers multimédias des centres sociaux parisiens**

### Préambule :

#### ▶ *Les centres sociaux*

Les centres sociaux sont des équipements de proximité, identifiés comme lieux d'animation globale, d'activités éducatives et culturelles, de services en direction des habitants du quartier. Ils sont ouverts à l'ensemble de la population, sans distinction, et s'adressent à tous les habitants ainsi qu'aux familles dans leur globalité. Ils visent la mixité tant en matière de génération que de milieux sociaux.

Les centres sociaux contribuent à l'amélioration des conditions de vie quotidienne des habitants en s'appuyant sur les potentialités des quartiers. Ils apportent des réponses aux questions sociales soulevées par les habitants de leurs territoires, réponses découlant d'un diagnostic partagé, définies et mises en œuvre avec les intéressés, en lien avec les partenaires, et formalisées dans le projet social.

En s'appuyant sur la participation et l'engagement des habitants dans la vie sociale et locale, ils développent des actions en faveur de l'intégration, luttent contre toutes les formes de discriminations et s'inscrivent dans la politique de prévention et de protection de la jeunesse.

Membres du mouvement de l'éducation populaire, les centres sociaux réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices inscrites dans la charte nationale des centres sociaux : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

Au delà des centres sociaux et socioculturels, d'autres associations partenaires, se référant à l'éducation populaire, rejoignent ces ambitions. Elles constituent un élément essentiel du maillage associatif des quartiers et peuvent tout naturellement s'associer à ces projets et aux engagements pris.

#### ▶ *Les centres sociaux et le numérique*

Les inégalités d'accès et d'usage face aux technologies numériques sont d'abord le prolongement d'inégalités économiques et sociales préexistantes (les fractures générationnelles, économiques, culturelles et l'isolement social). Une diffusion non homogène des ressources d'Internet dans une société basée sur l'information risque donc de les accentuer. Alors que la fracture numérique glisse de l'équipement vers les usages, la connaissance des outils multimédias et des pratiques induites apparaît plus que jamais indispensable pour une intégration à cette société.

Les centres sociaux considèrent que la lutte contre ce risque d'exclusion numérique s'intègre à leurs actions. De ce fait, les espaces publics numériques (EPN) et les ateliers multimédias des centres sociaux inscrivent leurs actions dans le projet centre social et les valeurs qui les fondent, dans le respect de la charte nationale Net Public dont la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris est signataire.

Ils revendiquent la nécessaire existence d'espaces collectifs d'apprentissage, qui permettent aux usagers de s'initier ensemble, de partager, de s'entraîner, de s'entraider... entre apprenants ou entre bénévoles et apprenants.

## I. Nos ambitions

En référence à ces principes, les EPN et ateliers multimédias doivent intégrer deux ambitions :

- ▶ Utiliser le multimédia pour renforcer le pouvoir d'agir, la promotion, l'épanouissement, l'autonomie et l'émancipation des individus et des collectifs ;
- ▶ Passer de l'animation de lieu et d'activités à l'animation de projets de territoires.

## II. Nos engagements

Les EPN des centres sociaux s'engagent à :

- Proposer un accès aux nouvelles techniques de communication à un public très large tant du point de vue des générations que de l'origine sociale ;
- Apporter à tous une culture numérique dans un objectif d'autonomie ;
- Développer un discours critique, citoyen, sur les technologies de l'information et de la communication (ateliers de sensibilisation ou débats concernant la sécurité sur Internet, la recherche d'information, les enjeux citoyens des outils numériques, l'Internet collaboratif, etc.), dans le cadre d'une éducation populaire ;
- Favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté notamment vis-à-vis de l'administration électronique (un droit d'accès et un accès au droit) ;
- Prévenir les risques de pratiques numériques très individualisées au profit de pratiques collectives ;
- Valoriser et promouvoir l'expression des habitants par le multimédia ;
- Être un pôle ressources pour le centre social, les habitants et les acteurs du quartier ;
- Rester à l'écoute des besoins et des nouveaux usages.

## III. Principes de fonctionnement

### ▶ *Lieu collectif et accompagnement qualifié*

Un EPN est avant tout un lieu collectif d'accompagnement et d'initiations, et pas seulement un lieu d'accès. Les relations interpersonnelles avec les intervenants sont nécessaires quand l'apprentissage est complexe. L'équipe de l'EPN doit donc être à l'écoute, et apporter des réponses adaptées et de qualité.

Pour cela, les salariés et les bénévoles doivent bénéficier de formations adéquates pour accueillir les habitants et accompagner leurs projets.

L'EPN offre la possibilité aux usagers de valider leur compétences à travers le Passeport Internet et multimédia.

### ▶ *Transversalité et partenariats*

Les EPN portés par les centres sociaux trouvent leur légitimité dans l'accueil d'activités transversales où les technologies de l'information et de la communication trouvent leur sens pour les usagers les plus éloignés du multimédia, selon la logique que l'on apprend mieux ce dont on perçoit la nécessité ou l'intérêt.

Les EPN n'agissent pas seuls. Ils s'appuient sur les autres activités des centres sociaux qui les portent, et s'inscrivent dans un réseau associatif de quartier pour lequel ils sont des lieux ressources pour les usages numériques sociaux et un soutien aux projets collectifs des habitants.

Membres de la Fédération des centres sociaux et socioculturels de Paris, ils s'engagent à participer aux actions collectives (rencontres, formations des salariés et des bénévoles, communication...) et à faciliter l'accès de leurs usagers à l'ensemble des EPN des centres sociaux parisiens, dans un principe de mise en commun et de complémentarité.

Ils s'inscrivent dans une logique de mise en réseau des acteurs de l'accès public à Internet et de l'intervention sociale selon un principe de mutualisation excluant toute politique concurrentielle.

### ▶ *Participation des habitants*

Elle se concrétise dans la préparation et mise en œuvre d'activités et dans la coopération recherchée entre bénévoles et salariés dans un souci de professionnalisme et de valorisation des compétences.

### ▶ *Non lucratif*

Les EPN s'inscrivent dans un principe non lucratif en ne demandant qu'une participation financière symbolique aux usagers.

### ▶ *Solidarité*

Les EPN accueillent tous les publics, sans distinction de génération, ou de milieux sociaux et travaillent au développement de leur capacité de vivre ensemble.

### ▶ *Engagement collectif*

Tenir ces engagements et ces principes de fonctionnement, nécessite une coordination, qui permet de créer un espace d'élaboration partagée, d'acquiescer une capacité politique à dire publiquement les finalités et les modes d'action des EPN et espaces multimédias de prendre part au débat public en faisant valoir le sens et l'efficacité de leurs propres actions au bénéfice d'une société plus solidaire.

### ▶ *Stratégie collective de communication*

Pour faire connaître leurs activités aux Parisiens, les espaces publics numériques ainsi que les ateliers multimédias doivent avoir une stratégie collective de communication.